

# Covid-19

## Tests antigéniques rapides

Le Syndicat de l'UFML les a réclamés pour votre cabinet, ils sont maintenant disponibles

- › **Comment les obtenir ?** Délivrance gratuite en pharmacie sur présentation de votre carte professionnelle
- › **Quel médecin peut les pratiquer au cabinet ?** Tout médecin, quelle que soit sa spécialité
- › **Quelle cotation ?** Test réalisé au cabinet c2 (46 euros) ou v2 (46 euros) si test positif cumulable avec MIS 30 euros pour information du patient et mise en place d'une stratégie thérapeutique
- › **Pour quels patients ?** Les personnes **symptomatiques**, dans les 4 premiers jours après l'apparition des symptômes, sous réserve de remplir toutes les conditions suivantes :

**1** Âge inférieur ou égal à 65 ans

**2** Absence de comorbidité

**3** Absence de risque de développer une forme grave de la maladie

- › Les personnes **asymptomatiques** hors cas contacts ou personnes détectées au sein d'un cluster dans le cadre de dépistages collectifs ciblés

Consultation prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie obligatoire en utilisant le code « EXO DIV 3 ».

En cas de non-respect du parcours de soins, il faut utiliser le code IPS « urgence » si patient non connu ou sans médecin traitant.

Si le patient n'a pas de NIR, et afin d'assurer la gratuité de la réalisation du test, il faut renseigner le NIR anonyme spécifique 1 55 55 55 CCC 023 (dans lequel CCC correspond au numéro de la caisse de rattachement) ainsi que la date de naissance 31/12/1955.

ameli.fr



Résultat à transmettre par message sécurisée

SCAN CODE

› Tout prélèvement doit être réalisé avec un set de protection complet : blouse, sur-blouse, gants, écran oculaire, charlotte. Et surtout portez un masque FFP2 en présence de tout patient potentiellement vecteur de la covid19. Signalez nous vos difficultés d'approvisionnement en FFP2 sur [alerte-protection-soignants@ufml-syndicat.org](mailto:alerte-protection-soignants@ufml-syndicat.org)